



# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JANVIER 2019 à 19h00

---

**Présents :**

Mme VAN BOXSTAEL Claude, M NABONNE Eric, Mme ALLAIN Geneviève, M URCOURT Daniel, Mme REGNIER Catherine, Adjointes au Maire, M MARECHALLE James, Mme LEGUENNEC Valérie, M FORGET Bruno, Mme MENDY Maria, M BRIAND Hervé, Mme WULLAERT Dominique, M THOMA Hervé, M ROSELLE Régis, Mme MACEDO Delphina, , Mme PERNIN Sandrine, M BOULARAND Claude, ses Conseillers Municipaux

**Absents excusés :**

M PAIN Stéphane, procuration à M URCOURT Daniel,

**Absents :**

Mme MEYFROODT Charlotte

**Secrétaire :** Dominique WULLAERT

**APROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU 13 NOVEMBRE 2018**

Le compte rendu analytique du 13 novembre est approuvé à l'unanimité.

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – DOB**

Malgré que la loi NOTRe ne l'impose pas pour les communes de moins de 3 500 habitants, le Maire d'ERCEUIL a tenu à présenter un débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019

**Le Conseil Municipal a délibéré PRENDRE ACTE** à l'unanimité du débat relatif aux orientations budgétaires pour l'année 2019

**DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET DSIL et DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

La commune a décidé de présenter des demandes de subventions éligibles aux titres de la DETR, de la DSIL et du Conseil Départemental pour les projets d'investissement.

**Le Conseil Municipal a délibéré APPROUVER** à l'unanimité les demandes de subventions

**CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA VIDEOPROTECTION**

**Le Conseil Municipal a délibéré APPROUVER** le contrat de maintenance pour la vidéoprotection.

Il s'agit d'une maintenance préventive et curative. C'est-à-dire deux visites d'entretien annuel et les réparations du matériel déplacement y compris sauf dans le cadre de réparations pour vandalisme.

### **AGENTS EN CHARGE DU RECENSEMENT SUR LA COMMUNE D'ERCUIS**

Il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte.

**Le Conseil Municipal a délibéré DECIDER** à la majorité de fixer la rémunération des agents recenseurs à 911 € brut par agent recenseur

### **ADHESION A L'ADIL**

L'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement) est une association délivrant des informations gratuites, neutres et objectives à l'égard de la population des villes adhérentes.

**Le Conseil Municipal a délibéré DECIDER** à la majorité d'adhérer à l'ADIL pour une cotisation de 0.05 centimes par habitant.

### **CONVENTION DE PARTICIPATION D'UN EXPLOITANT AGRICOLE AU SERVICE HIVERNAL**

Dans le cadre des obligations de la commune à procéder aux opérations de déneigement des voies communales, la commune d'ERCUIS propose de passer une convention avec Monsieur LEMOINE pour ses prestations.

**Le Conseil Municipal a délibéré APPROUVER** à l'unanimité la convention avec Monsieur LEMOINE Bertrand pour un montant horaire de 60 € HT

### **STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE – RETRAIT DE DROIT COMMUN DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES URBAINES ET MODIFICATION DES STATUTS**

Même si par délibération n°2018-DCC-116 en date du 18 septembre 2018, il a été pris acte du retour de la compétence « eaux pluviales urbaines » aux communes, le Préfet nous enjoint de prononcer expressément sur le retrait de cette compétence selon la procédure de droit de la commune.

**Le Conseil Municipal a délibéré PRENDRE ACTE** à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise concernant le retrait de la compétence optionnelle « eaux pluviales urbaines »

### **PANNEAUX D'AFFICHAGE NUMERIQUE**

La commune souhaite moderniser ses systèmes d'affichage numérique à l'égard de la population. La commune procédera à une consultation pour l'acquisition de trois panneaux d'affichage numérique.

**Le Conseil Municipal a délibéré APPROUVER** à l'unanimité l'acquisition de trois panneaux d'affichage numérique et **AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer une consultation pour les panneaux.

### **INSCRIPTIONS DES ENFANTS DE MATERNELLE A LA CANTINE**

Eu égard aux demandes d'inscriptions des enfants de maternelle à la cantine, il convient d'accepter dès l'âge de 3 ans l'inscription des enfants de maternelle à la cantine dans la mesure où les places et les locaux le permettent.

**Le Conseil Municipal a délibéré APPROUVER** à l'unanimité l'inscription des enfants de l'école maternelle à manger à la cantine dans la mesure où les locaux et les places le permettent.

**Questions diverses :**

Chemin de fer :

Monsieur le Maire informe que l'élagage n'a pas pu être fait durant l'année 2018 car la dépense n'était pas budgétée, cela fera parti du budget prévu pour 2019.

La maison en bois : Rue Dedessus le Moustier

Il est demandé si la commune peut faire un arrêté de péril car il a été constaté que le toit de cette maison s'envolait.

Fleurissement :

Monsieur BOULARAND souhaiterait savoir si la commune va faire un plan de fleurissement dans le but de recevoir, de nouveau, un prix du Conseil Départemental

Fin de séance 21h35

Le Maire  
Jean-Marie NIGAY

